

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2026/98

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	33

Date de la convocation
09/07/2026

Date d’affichage

Objet de la Délibération

L’an deux mil vingt-six, le mardi 28 juillet à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s’est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (28) : Josepha ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI – Jérôme ASTOLFI - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Joseph GALLETTI - Augustine GARIBALDI – Jean Charles GIABICONI – Patrick GIGON - Isabelle GUIDONI – Ange LAMBERTI – André LUCCIONI - Marylin MASSONI – Jean-François MATTEI - Jean-Marc MATTEI – Jean MAZZONI - Paul MILANI – Didier MILLIEX - François MONTI – Rose Marie MONTI - Angèle NERI – Joseph OLIVA – Alain PASQUALINI – Pierre-Antoine PASQUALINI - Anne POLI - Jeanne Baptiste SAVELLI.

Pouvoirs (5) : Paul ALFONSI donne pouvoir à Jean DOMINICI - Corinne MATTEI donne pouvoir à Patrick GIGON - Frédéric RAO donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO - Alexandra SAMPIERI donne pouvoir à Didier MILLIEX - Marie Anne SIMON donne pouvoir à Angèle NERI.

Absents (4) : Muriel BELTRAN - Christophe GRAZIANI - Clément TOLAINI - Hervé VALDRIGHI.

Objet : Modalité de financement d’un premier tronçon de la future voie verte de la Marana

Monsieur Jean-François MATTEI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu’il a acceptées.

Le Président expose que la CCMG, autorité organisatrice de la mobilité sur son ressort territorial, a validé en juin 2024 un plan vélo visant à encourager la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien. Celui-ci prévoit l’aménagement d’un réseau intercommunal de voies cyclables (fiche action 1.1).

Dans ce cadre, la CCMG a mené une étude de faisabilité pour réhabiliter la piste cyclable située sur la route d’intérêt communautaire, sur le cordon lagunaire de la Marana, traversant les communes de Biguglia, Borgo et Lucciana. Le projet serait de créer une voie verte, en lieu et place de la piste cyclable actuelle, fortement dégradée et non entretenue depuis de nombreuses années. Pour rappel, une voie verte est une route réservée aux piétons et véhicules non motorisés, séparée et rarement interrompue par le réseau routier. Le CEREMA préconise une largeur minimale de 3 m pour cet aménagement. L’aménagement cyclable actuel est utilisé aussi bien par des cyclistes que par des piétons, mais il ne répond pas aux recommandations du CEREMA, en termes de largeur et de sécurité, pour un tel usage.

Le **budget prévisionnel** de travaux pour la création d’une voie verte de 12,5 km linéaire, ainsi que les aménagements sécurisés pour douze arrêts de bus et l’aménagement de neuf plateaux traversants permettant aux usagers de rejoindre les zones urbanisées à l’est de la route (côté mer), est estimé à **6 048 316 €**, en phase faisabilité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20260728-2026-98-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2026
Publication : 05/08/2026

Pour l'autorité compétente par délégation 1



Des études complémentaires sont en cours pour affiner ce projet, notamment un diagnostic faune-flore-habitat, demandé par l'autorité environnementale à l'issue de l'examen au cas par cas, ainsi que la recherche d'amiante dans les enrobés, conformément à la réglementation en vigueur.

Ce budget prévisionnel ne comprend pas le coût de la maîtrise d'œuvre, ni celui des études complémentaires.

La Communauté de Communes, en tant que maître d'ouvrage de ce projet, souhaite débuter les travaux au plus tôt pour un premier tronçon d'environ 2,3 km linéaire, à l'extrémité nord de la route d'intérêt communautaire, c'est-à-dire du lieu-dit Tombulu Biancu, en continuité avec le projet de voie verte porté par l'agglomération de Bastia, jusqu'au niveau du haras des sables, sur la commune de Biguglia.

Le **budget estimatif pour les travaux de cette première tranche**, comprenant l'aménagement de deux arrêts de bus et un plateau traversant, est de **1 142 928 €**.

Pour mener à bien la concrétisation de ce premier tronçon de voie verte intercommunale, la communauté de communes Marana Golo souhaite solliciter **une subvention européenne**, à hauteur de **60% au titre du Programme Corse FEDER-FSE+ Corse 2021-2027, piloté par la Collectivité de Corse, sous l'objectif spécifique RSO2.8 : "Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone" pour mener ce programme de travaux**. ». D'autre part, l'Etat sera sollicité pour participer au financement de ce projet à hauteur de 20%. Les 20% restant seront financés sur fonds propres par la communauté de communes Marana Golo, notamment via les recettes du versement mobilité.

En résumé, la communauté de communes porte un projet de création de voie verte sur la route du cordon lagunaire de la Marana et souhaite débiter les travaux à partir de sa limite administrative nord, sur la commune de Biguglia, par un premier tronçon de 2,3km linéaire, pour un budget estimé à 1,15 millions d'euros.

Le plan de financement de ce projet est proposé comme suit :

Financier	Proportion	Montant (HT)
Collectivité de Corse (<i>Programme Corse FEDER-FSE+ Corse 2021-2027</i>)	60 %	690 000 €
Etat	20 %	230 000 €
CC Marana Golo	20 %	230 000 €
TOTAL	100 %	1,15 M€

La présente délibération a pour objet de :

- Approuver le projet de création d'un premier tronçon de voie verte sur la Marana et son plan de financement tels qu'exposé par le président ;
- Autoriser le président, ou son délégataire, à déposer la demande de subvention correspondante auprès de la Collectivité de Corse, autorité de gestion du Programme Corse FEDER-FSE+ 2021-2027, ainsi qu'à signer tout document, convention ou avenant relatif à ce dossier.

- Vu la délibération N°2021/13 du conseil communautaire de Marana-Golo du 31 mars 2021 portant transfert de l'autorité d'organisation de la mobilité au profit de la communauté de communes ;

- Vu la délibération N°2024/86 du conseil communautaire de Marana-Golo du 25 juin 2024 approuvant le schéma directeur cyclable de Marana Golo ;

- Vu l'avis favorable des membres du bureau communautaire réunis le 21/07/2026,

Le conseil communautaire

Où l'exposé de son Président

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver le projet de création d'un premier tronçon de voie verte sur la Marana et son plan de financement tels qu'exposé par le président ;
- D'autoriser le président, ou son délégataire, à déposer la demande de subvention correspondante auprès de la Collectivité de Corse, Autorité de gestion du Programme Corse FEDER-FSE+ 2021-2027, ainsi qu'à signer tout document, convention ou avenant relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI

Signature
numérique de
DOMINICI JEAN
Date :
2026.08.03
15:59:06 +02'00'

